

## CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PROSPECTIVE DE L'IMT (CSP)

### 1) Rôle et missions

Le CSP réfléchit sur le positionnement scientifique des mathématiques toulousaines et propose des directions de développement.

Il a pour missions de :

- dresser un état des lieux des thématiques présentes à l'IMT et les situer dans le panorama national et international
- proposer des thématiques nouvelles à développer
- proposer des possibilités d'interaction avec d'autres disciplines, et/ou de développement d'interactions industrielles
- dresser un état des lieux national et international d'un vivier potentiel de recrutement sur des thématiques jugées importantes et/ou nouvelles
- dynamiser et organiser la réflexion au sein de l'IMT en proposant par exemple :
  - des collaborations nationales ou internationales sur une thématique donnée,
  - des invitations,
  - l'organisation de conférences ou de trimestres thématiques
- organiser la discussion au sein de l'IMT sur ses propositions

### 2) Composition

#### *a. Membres*

Le CSP est composé de 16 membres permanents de l'IMT.

Le Comité de Direction de l'IMT propose une liste de membres et la soumet au vote du Conseil de laboratoire.

*Recommandations :*

Le Comité de Direction veille également à ce que les membres du CSP de rang A proposé au Conseil de laboratoire soient choisis prioritairement parmi les nouveaux recrutés.

#### *b. Répartition*

Les 16 membres sont répartis comme suit :

- 8 membres parmi les 16 membres élus du Collège Scientifique de l'Université Paul Sabatier (4 rang A + 4 rang B)
- 8 membres hors Collège Scientifique de l'Université Paul Sabatier (6 rang A + 2 rang B)

#### *c. Présidence*

Le Président du CSP est désigné par les membres du CSP.

#### *d. Invités*

Le CSP peut faire appel à des avis et des expertises au sein ou à l'extérieur de l'IMT, en invitant toute personne qu'il juge utile.

#### ***e. Renouvellement / Démission des membres***

Sa composition est revue tous les trois ans suivant les modalités précédentes. Les remplacements des démissionnaires se font suivant la même procédure.

### **3) Fonctionnement**

#### **a) Réunions**

Le CSP se réunit au moins deux fois par an.

*Recommandations :*

Le CSP doit veiller à la présence régulière de représentants des établissements partenaires de l'IMT (UT1, UT2, UT3, INSA, CNRS) lors de ses réunions.

#### **b) Compte rendu**

Le CSP établit un CR après chaque réunion. Selon les sujets abordés, chaque CR pourra être diffusé :

- au seul CSP
- au CSP et à la direction de l'IMT
- à l'ensemble de l'IMT

#### **c) Propositions du CSP**

Les propositions du CSP transmises à la direction de l'IMT sont étudiées et discutées en Comité de Direction, en présence de deux représentants choisis par le CSP, et de toute personne invitée que souhaite la direction, en particulier si besoin est, le département d'enseignement.

Ces propositions représentent un élément essentiel de la politique scientifique de l'Institut.

#### **d) Budget affecté**

L'IMT, sans fixer de budget fixe, finance les actions légitimes du CSP.